

Europe

Dans les relations du Canada avec l'Europe de l'Ouest, l'événement marquant de l'année 1976 aura sans aucun doute été la signature de l'accord-cadre de coopération commerciale et économique avec les Communautés européennes, c'est-à-dire la création d'un « lien contractuel ». Cet accord s'inscrivait dans la logique de la politique canadienne de la « Troisième option ». L'objectif fondamental de ce plan d'action à long terme, adopté en 1972, est de réduire la vulnérabilité de notre économie face à certains facteurs externes et en particulier à l'influence des États-Unis, et parallèlement, de renforcer notre capacité de promouvoir nos grands objectifs et de développer davantage le sentiment de notre identité nationale.

L'un des principaux objectifs du gouvernement canadien était donc de diversifier ses relations commerciales et d'accroître sa coopération industrielle et technique avec des pays autres que les États-Unis, dont la position de premier partenaire commercial du Canada est de toute façon acquise. Étant donné cet effort de diversification visant, en somme, à faire contrepoids à l'influence américaine, l'Europe de l'Ouest représentait un partenaire naturel.

Aux liens qui le rattachaient déjà aux pays d'Europe de l'Ouest, le Canada désirait ajouter un lien de nature contractuelle avec les Communautés européennes. La définition d'un mandat de négociations en 1975 et la visite au Canada de M. François-Xavier Ortoli, président de la Commission des Communautés européennes, en février 1976, ont constitué les étapes préliminaires à l'ouverture des négociations entre le Canada et la Commission, le 11 mars. Celles-ci avaient pour but la conclusion d'un accord-cadre de coopération commerciale et économique pouvant constituer un tel lien contractuel. Comme cet accord était sans précédent, les négociateurs ont créé et innové au fur et à mesure qu'ils progressaient. Leurs efforts ont rapidement porté fruit, et, le 6 juillet, l'accord était signé à Ottawa par M. Allan J. MacEachen, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures (Canada) et par M. Max Van der Stoep, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, et Sir Christopher Soames (res-

pectivement président en exercice du Conseil et vice-président de la Commission des Communautés européennes). Les principaux objectifs de coopération économique définis dans l'accord visent notamment le développement des industries canadienne et européenne, l'ouverture de nouvelles sources d'approvisionnement et de nouveaux marchés, le progrès technologique et scientifique, la création de nouveaux emplois, la réduction des disparités régionales et la protection ainsi que l'amélioration de l'environnement. L'accord-cadre est entré en vigueur le 1^{er} octobre, et dès le 10 décembre, le Comité mixte de coopération créé conformément à l'accord tenait à Bruxelles sa première réunion, inaugurée par M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. Ortoli. Ces réunions, qui auront normalement lieu une fois par an, ont pour but de promouvoir et de passer en revue les divers programmes de coopération commerciale et économique mis en œuvre par le Canada et les Communautés, particulièrement dans le domaine de la coopération industrielle.

Le Canada et la Communauté européenne souhaitent tous deux que cette coopération vienne compléter et renforcer les relations bilatérales qui existent déjà entre le Canada et les États membres de la Communauté. Comme nombre des domaines dans lesquels ces relations se développent sont inclus dans l'accord-cadre, il est à espérer que les relations bilatérales du Canada avec les pays membres des Communautés européennes et ses relations avec la Communauté dans son ensemble auront des effets bénéfiques réciproques.

Bien qu'en 1976 le lien créé entre le Canada et les Communautés européennes ait défrayé l'actualité plus que toute autre relation canado-européenne, le Canada n'en a pas moins continué à poursuivre son autre grand objectif en Europe, à savoir la réduction des tensions entre l'Est et l'Ouest. A cette fin, il a resserré encore davantage ses relations bilatérales avec les pays de l'Europe de l'Est, dont l'Union soviétique. De concert avec ses partenaires de l'Alliance atlantique, le Canada a également persévéré dans ses efforts en vue